

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 15 février 2002, Maison de Paroisse à 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse, le nombreux public, Madame l'Huissière ainsi que Madame la Secrétaire. Elle remercie chacun de s'être déplacé pour cette première séance du conseil communal siégeant dans sa nouvelle formation pour la législature 2002 à 2005. Elle nous fait part de tout le plaisir qu'elle a dans sa nouvelle fonction et espère qu'il en est de même pour les nouveaux comme pour les anciens conseillers.

Sont excusés : Messieurs Alain GREMINGER, Etienne GROSS, Henri JAQUET et Sebastiano TAMBURELLO

L'appel fait constater la présence de 41 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2001 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour, il sera suivi tel que rédigé.

1.- ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS

Madame la Présidente appelle Mesdames Gaby GUIGNARD et Luzia KAEPELI et prie l'assemblée de se lever. Elle procède à la lecture de l'art. 7 du RCC concernant le serment. Madame PAVILLARD félicite Mesdames GUIGNARD ET KAEPELI pour leur élection et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leur fonction.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Madame la Présidente a eu le plaisir d'assermenter Messieurs Vincent MOTTIER, Jean-Martin STOLL et Michel TAUXE le 3 janvier de cette année.

Le 12 janvier sous un soleil resplendissant, elle a participé à l'inauguration du nouveau télésiège Leysin-Tresseleyres-Tête de Mayen. Elle encourage vivement chacun d'entre nous à l'essayer. On y voit Leysin sous un autre angle !

La 11^{ème} édition du Nescafé world championships de snowboard a eu lieu du 16 au 20 janvier et a permis à Leysin d'avoir encore une fois un impact médiatique loin à la ronde.

Le 29 janvier, ce fut l'inauguration officielle de l'hôtel Leysin-Parc, magnifiquement rénové. Bon vent à ce nouveau fleuron de l'hôtellerie leysenoude.

Le bureau a convoqué la commission de gestion pour sa séance constitutive le 21 janvier. Madame la Présidente a rappelé à tous les membres de cette commission ses attributions et ses devoirs.

Le 22 janvier, elle a eu le plaisir de réunir les Présidents de groupe pour qu'une information soit transmise à leurs commissaires sur un fonctionnement et une bonne marche au sein des diverses commissions.

Afin de rectifier les erreurs de jeunesse rencontrées en ce début de législature concernant l'organisation au sein des commissions, la forme du rapport et sa transmission, les art. 46 et 48 du RCC répondront aux questions que chacun pourrait se poser. Elle suggère également à celles et ceux qui en ressentent le besoin, de s'adresser aux « anciens » qui seront de très bon conseil.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le début de cette année :

Mesdames et Messieurs Yvonne FELLAY, Marie ROSSIER, Eugène PERNET et Charles MAMIN
Afin d'honorer la mémoire de ces disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

C'est avec plaisir qu'elle souhaite la bienvenue à quelques nouveaux-nés :

Samuel BURGER, Thibault METRAUX et Martin SAUSER qui par sa naissance est le 6^{ème} petit-fils de notre conseillère Madame Lise SAUSER.
Félicitations aux heureux parents.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 1/2002

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous lit son rapport. La commission a pris note que les compétences municipales n'avaient pas été augmentées depuis 1986, mais elle estime que le fonctionnement de la Municipalité ne serait en aucun cas préjudicé par le maintien de ses compétences à leur niveau actuel de Fr. 15'000.--.

Monsieur André HEFTI nous communique son rapport de minorité. Il est surpris de constater que la commission des finances n'accepte pas la proposition de la Municipalité. Les explications fournies par cette dernière lui semblent raisonnables et il les complète d'éléments supplémentaires :

- l'indice des prix à la consommation a progressé de 40 points, la dette par habitant a diminué de 38,45%, d'importants investissements ont été réalisés et le taux d'imposition a baissé de 120 à 115%.

Ces commentaires démontrent clairement la gestion rigoureuse et sérieuse de notre ministre des finances. Il juge la demande de la Municipalité tout à fait justifiée, car elle permettra à notre exécutif de gérer notre commune de manière souple et efficace. En conclusion, il invite les conseillers à accepter le préavis sans aucune modification.

Madame la Présidente ouvre la discussion et Madame Martine RUCHET relève deux points concernant la gestion rigoureuse mentionnée dans le rapport de Monsieur HEFTI. Si le coût de la vie a augmenté et que l'indice des prix a progressé, le salaire des employés communaux n'a pas suivi cette progression. Si la dette par habitant a baissé, c'est au détriment de travaux d'entretien des routes, des égouts et de l'éclairage public. Elle souligne encore la vente importante d'actions de la Société du Gaz.

Monsieur Patrick BLATTI précise que la gestion n'est pas mise en cause mais qu'un problème de trésorerie existe tout de même. Pour faire face au paiement des factures courantes, il a été nécessaire de vendre des actions ce qui prouve que la trésorerie n'est pas saine. La proposition de la commission des finances de ne pas accorder l'augmentation des Fr. 10'000.-- ne découle pas d'un manque de confiance, mais la commission désire conserver un droit de regard.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, apporte quelques précisions. La trésorerie sert au bon fonctionnement de la commune. La vente des actions a rapporté un bénéfice dont le but principal a été de financer les frais des abondantes chutes de neige de l'hiver 1999. Le solde a permis de couvrir des amortissements supplémentaires des centres sportifs. La Municipalité a décidé encore de vendre des actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité, soit 5'000 actions à Fr. 175.-- supplémentaires, ce qui représente une amélioration de trésorerie de Fr. 875'000.--. Ce montant a été utilisé pour payer les dûs de la commune et beaucoup de problèmes lancinants ont été ainsi réglés. Aujourd'hui la trésorerie est à flot non par une diminution du patrimoine communal, mais au contraire par une revalorisation.

Monsieur Jean-Robert NEVEU prend la parole en son nom personnel et remet en cause la confiance accordée au membre de l'ancienne Municipalité.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT ne veut pas revenir sur les arguments évoqués. Pour travailler en pleine harmonie, la Municipalité a besoin d'un environnement sain et il regrette que cette nouvelle législature ne démarre malheureusement pas dans ce sens. Pour répondre à Monsieur NEVEU, il précise que les quatre nouveaux membres du collège exécutif qui entourent Monsieur le Syndic ne sont pas des pions. Pour la Municipalité, il est important d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour prendre des décisions rapides selon les cas. Lors de l'établissement des comptes, chaque conseiller peut solliciter des éclaircissements sur les dépenses hors budgétaires. Monsieur UDRIOT insiste sur le besoin de confiance dont la Municipalité a besoin.

Monsieur BLATTI tient à préciser que la commission des finances n'a jamais mis en cause l'intégrité de la Municipalité. Elle désire seulement garder un droit de regard plus important sur une trésorerie qui n'est pas si bonne.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le rapport de la commission des finances, comprenant l'amendement suivant :

Point 1) du préavis 1/2002

De maintenir l'autorisation de la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 15'000.-- par cas. Ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal lors du rapport annuel sur les comptes.

est soumis au vote qui donne le résultat suivant :

OUI	24	Avis contraires	15	Abstention	1
-----	----	-----------------	----	------------	---

Les conclusions du rapport du préavis, incluant l'amendement , est soumis au vote, il donne le résultat suivant :

OUI	25	Avis contraires	11	Abstentions	4
-----	----	-----------------	----	-------------	---

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS 2/2002

Autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner des immeubles ou des droits immobiliers

Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales

Ce rapport est lu par Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances qui propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée. Ce préavis est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 3/2002

Autorisation générale de plaider

Madame Evelyne TISSOT, rapporteur, nous communique le rapport favorable de la commission.

La parole n'est pas demandée et ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 4/2002

Tobogganing Park – cautionnement du prêt LIM consenti à OSG

Madame Anne-France MELCHIOR, rapporteur, nous fait part du rapport de la commission qui relève quelques points importants et propose d'ajouter au préavis, sous forme d'amendement, le point 3 suivant :

A titre de garantie, l'octroi des cautions mentionnées aux points 1 et 2 est subordonné à la cession, par OSG, à la Commune, d'une partie des installations et du matériel du Tobogganing

Park pour une valeur équivalente aux montants des dites cautions. Cette garantie sera réduite au fur et à mesure du remboursement, par OSG, des prêts LIM cautionnés par la Commune.

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur de la commission des finances, nous lit le rapport favorable de cette commission, mais qui demande à la Municipalité d'établir une convention avec OSG afin d'obtenir des garanties suffisantes pour couvrir le cautionnement.

Madame PAVILLARD ouvre la discussion.

Monsieur NEVEU, fidèle à la déclaration faite lors d'un conseil précédent, nous annonce qu'il ne cautionnera pas ce préavis. Par contre, il encourage les conseillers à l'accepter.

La discussion est close et le point 3 des conclusions du rapport de la commission, rédigé sous forme d'amendement, est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

Le préavis, tenant compte de l'amendement, est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité moins une voix.

7.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 5/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Sutha PONNUTHURAI, son épouse Jeyavathani et leurs enfants Kavinayan, Thubaraka et Thulasika

8.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 6/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Milisav GOLUBOVIC et son épouse Milica

Les rapports de la commission de naturalisation font partie intégrante des préavis envoyés à chaque conseiller et Madame la Présidente propose de passer directement au vote par bulletins secrets dûment complétés en une seule fois.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement qui donne les résultats suivants :

Préavis No 5 : 38 OUI 2 NON 1 BLANC

Préavis No 6 : 33 OUI 6 NON 2 BLANCS

Les demandes d'agrégation sont donc acceptées avec toutes nos félicitations à nos nouveaux citoyens leysenouds présents à cette assemblée.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, nous fournit quelques précisions concernant une récente condamnation du Tribunal à son égard concernant des charges sociales impayées. Il précise qu'il prend la parole en son nom propre et non pas en celui de la Municipalité, quant bien même ses collègues municipaux ont été tenus au courant du déroulement de cette affaire et lui ont apporté appui et confiance, ainsi que les membres du comité et du groupe du parti Radical leysenoud.

Dans ses fonctions de Syndic, il se doit d'informer le Conseil et de lui démontrer que la tourmente au travers de laquelle son entreprise et lui même ont passé en 1995 n'a eu aucune influence sur son mandat politique. Il met au défi quiconque de pouvoir démontrer que ses affaires privées ont eu un effet négatif et préjudiciable sur son mandat politique.

En 1995, les tentatives pour sauver la Société Lombardi SA ont échoué mais ni les employés, ni le contribuable n'ont eu à subir de préjudice, il est le seul à avoir tout perdu sauf son honneur. Il peut regarder chacun dans les yeux ce soir.

Piscine : Monsieur UDRIOT nous informe que d'ici le printemps, un préavis sera présenté au conseil pour l'assainissement de la piscine qui a des fuites depuis son ouverture. Aujourd'hui il est urgent de palier à ce problème.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

11.- MOTIONS

Aucune motion

12.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Claude PERNET nous renseigne sur le travail déjà effectué cette année par la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement du domaine touristique en vue d'un enneigement mécanique. Cette commission s'est réunie à cinq reprises et s'est rendue notamment aux « Portes du Soleil » pour une visite des installations. Selon les explications et les conseils de techniciens, il semblerait que le système de canons-perches serait le mieux adapté à notre type de piste et à la configuration du terrain.

Madame la Présidente nous informe encore que le prochain conseil est fixé au 28 juin 2002. D'autre part, elle invite chacun à se rendre aux urnes les 2 et 3 mars prochain.

La parole n'étant plus demandée, Madame Viviane PAVILLARD lève cette séance à 21h45.

Leysin, le 28 février 2002

Pour le Conseil Communal :
La Présidente : La Secrétaire :



Viviane PAVILLARD





Solange FORESTIER